

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s.-6a. ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNEE. 12s.-6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, MERCREDI MATIN, 28 NOVEMBRE, 1849.

BUREAU DE REDACTION Rue Ste. Famille, No. 14

EN VENTE.

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE DE QUEBEC, POUR 1850.

IMPRIME CHEZ M. NEILSON.

LE SOUSSIGNÉ informe MM. les Curés et les Marchands des campagnes des Diocèses de Québec et de Montréal, qu'il a seul le privilège d'imprimer le Calendrier Ecclesiastique de Québec, ci-devant imprimé par M. NELSON.

Ce Calendrier imprimé sur caractères neufs, contiendra pour l'avantage de la classe commerciale :

- UN TABLEAU DES COURS DE JUSTICE, d'après le dernier bill de Judicature.
UNE TABLE D'INTÉRÊT, à 6 par cent,
UNE TABLE D'ESCOMPTE, ainsi qu'un TABLEAU DES BANQUES, marquant les jours où elles escomptent.

On pourra se le procurer aussi chez MM. J. & O. Crémazie : J. T. Brousseau ; T. Cary et M. Amiot, marchand de la Basse-Ville.

Prix à la douzaine, 2s.—Par 12 douzaines, (1 grosse.) 21s.-6d.—Par copie, 6 sous.

STANISLAS DRAPEAU,

Québec, 23 novembre, 1849.

Bureau du prêt aux Incendies.

HOTEL DU PARLEMENT, Québec, 1er juin 1849.

AVIS est par le présent donné à ceux des Incendies qui n'ont pas encore payé l'intérêt échû qu'ils doivent en vertu de leurs obligations du 1er décembre 1847 et 1848, qu'ils aient à payer immédiatement au soussigné, sinon et passé le 1er décembre prochain ils seront tous indistinctement poursuivis.

FELIX GLACKEMEYER.

Pour être publié.

Le Livre des Formes LÉGALES

pour la TRANSACTION DES AFFAIRES

adapté pour l'usage DES MARCHANDS, COMMIS, OUVRIERS, FERMERS, ainsi qu'à toutes les personnes dans la vie privée.

AUSSI.

Table de Profit et d'Escompte ; table d'intérêt à 6 et 7 par cent ; table d'échange en Angleterre sur différent taux, venant depuis neuf jusqu'au seize par cent de premium ; le courant converti en sterling et les sommes d'argent convertis en piastres et reuts.

Par W. H. RICHMOND,

Auteur de la "Tenure des Livres en partie double."

Prix : 6s.-3d par copie, payable lors de la livraison de l'ouvrage.

Cet ouvrage est publié en anglais. On s'abonne aux bureaux de ce journal.

Québec, 14 nov. 1849.

BANQUE DE QUEBEC.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de 2 p. 0/0 sur le fonds capital de cette banque, pour le semestre courant, est voté de ce jour et sera payable le ou après le CINQ décembre prochain.

Par ordre, NOAH FREER

Caissier.

Québec, 9 novembre 1849.

CHARLES BAILLARD.

PRATIQUE et enseigne l'Architecture, l'Arpentage, et le Génie Civil. Rue St. François, No. 12.

Québec, 4 Juillet 1849.

Nouvel Etablissement.

LE Soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un établissement comme

IMPRIMEUR

Libraire et Papetier.

RUE BUADE, 9 RUE BUADE, Haute-Ville, Haute-Ville,

QUEBEC.

Il vient de recevoir par le CANADA, de Glasgow, un assortiment considérable consistant en PAPIER de toutes qualités et descriptions, Plumes d'acier, de Gillott et Perry, en cartes et en boîtes. Plumes de Cigne et d'Oie, Enveloppes, Cire à cacheter, Encres, Encriers, Pupitre portatif, Porte-feuilles Papier à musique, Carton, Dessin de Londres, Cartes, Plumes d'Or, etc., et autres articles de goût et d'utilité trop nombreux à détailler dont un catalogue sera publié dans le cours de la semaine.

Une grande variété de LIVRES D'ÉCOLES, Dictionnaires, Atlas, Cahiers.

Le soussigné espère par sa longue expérience dans cette branche de commerce, acquise dans un des plus anciens établissements, et par une stricte attention aux affaires mériter une part du patronage public.

J. T. Brousseau.

Québec, 28 mai, 1849.

JOS GAUVIN,

No. 1. Rue La Fabrique, Haute-Ville,

QUEBEC.

LE Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Quincallerie et Ferronnerie.

dans la maison ci-devant occupée par M. Labrie. Son fonds de magasin est au complet, et il ose assurer qu'on trouvera chez lui tous les effets dont on aura besoin, à des prix très modérés. L'expérience qu'il a acquise dans cette branche de commerce, et la ponctualité avec laquelle les pratiques seront servies, devront lui mériter une part du patronage public.

Rue La Fabrique. Vis-à-vis le magasin de M. Boissac.

JOS. GAUVIN.

Québec, 25 mai 1849.

Guitares Françaises.

DE la manufacture de Hussen et Duchêne, à Paris, à vendre par les Soussignés.

AUSSI.

Cordes françaises pour Guitares et pour violon.

J. & O. CRÉMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

AVIS.

LES personnes qui désireraient louer des bancs dans la chapelle des M. M. de la Congrégation, pourront s'adresser à

A. DURAND.

Québec, 8 Oct. 1849. Trésorier.

FRANCE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Présidence de M. DUPIN, aîné,

Séance du 20 octobre.

Discussion sur les affaires de Rome.

(Suite et Fin)

M. O. Barrot.—Messieurs, vous voyez que dans des conditions essentielles de toute civilisation, de tout progrès, le peuple romain vivrait dans une sorte d'annulation qui lui rendrait intolérable l'existence avec la papauté. Eh bien, cette sécularisation, ces institutions, tout cela est promis, annoncé par le Saint-Père.

Maintenant, pour les institutions politiques, je le reconnais, même si nous obtenions la Junte votant les impôts, la population romaine ne serait pas en pleine possession du gouvernement représentatif comme nous l'avons pratiqué.

Voix.—Il est impossible !

M. Barrot.—Mais ils auront des libertés municipales plus larges que vous n'en avez jamais eues.

A gauche.—Donnez nous-les !

M. O. Barrot.—Je ne sais rien de plus approprié aux intérêts du gouvernement du Pape et aux habitudes et aux mœurs du peuple romain, que ses institutions municipales dans tous leur développement. L'élection de la municipalité, le choix des agents municipaux, le conseil provincial naissant de la municipalité, la commission provinciale sortant du conseil, le chef de la province ayant autour de lui tous les conseils provinciaux, c'est là le meilleur sécularisation complète. (Interruptions à gauche.)

M. Parfait.—La lettre !

Voix.—A l'ordre ! les interrupteurs.

M. O. Barrot.—J'avais pour objet en entrant dans ses détails de signaler ce qui a été obtenu. Quant à moi, je saluerais avec bonheur le jour où je verrai en plein exercice ce réseau d'institutions municipales... Je regarderai cela comme le plus grand pas vers la liberté complète ! Ces institutions sont beaucoup ; elles sont les fondements inévitables des libertés les plus complètes.

J'ai donné ces détails pour montrer où en est la question, pour montrer jusqu'où nous voulons la conduire dans notre intérêt comme dans celui du Pape et conformément à ses premières impressions.

Voilà pour les institutions, voilà pour la liberté, et quoi que vous en disiez, l'expédition romaine n'aura pas été insignifiante, n'aura pas été indifférente pour les Etats romains. (Rires ironiques à gauche.)

Plusieurs voix à gauche.—La lettre ! la lettre !

M. le Président.—M. le ministre n'a pas à obéir à vos injonctions : il lira la lettre s'il le juge convenable.

M. O. Barrot.—Que les Etats romains sachent comprendre et pratiquer ces libertés, et leur avenir est assuré.

Quant à l'humanité, quand à l'acte qui comprend des catégories excluses de l'amnistie, notre insistance a eu un caractère plus vif. Ici, il ne nous est pas permis de faire en quelque sorte l'abandon de ce qui était écrit sur notre drapeau. Il n'y a pas eu de capitulation à Rome, c'est vrai ; mais elle était écrite sur le drapeau même qui entrait à Rome, puisque ce drapeau était le drapeau français, c'est-à-dire un drapeau de protection. (Bravos.)

A gauche.—La lettre ! la lettre !

M. O. Barrot.—La passion politique peut bien essayer de dire qu'il était indifférent pour Rome que ce fut la France, ou l'Autriche qui y entra ; mais il faut être du côté de la justice avant d'être de son parti, et on ne peut mentir trop impudemment à l'évidence, car l'évidence finit toujours par réagir.

A gauche.—C'est vous qui mentez tous les jours à la face de la France ! (Vive agitation.)

M. Bourzat.—La lettre ! la lettre !

M. le Président.—M. Bourzat, voilà dix fois que vous criez : La lettre ! la lettre ! Vous la lirez si vous voulez, mais M. le ministre est bien libre de ne pas la lire, si cela lui convient.

M. O. Barrot.—Je demanderai à ceux

qui paraissent réclamer contre ce que je disais, de comparer ce qui s'est passé à notre entrée à Rome avec ce qui s'est passé à Livourne, à Milan, à Ancône, partout enfin où n'était pas la France ; et s'il y a encore quelque loyauté dans nos débats politiques, ils seront forcés de convenir que notre expédition n'a pas été indifférente pour Rome.

M. O. Barrot.—Messieurs, vous voyez que dans des conditions essentielles de toute civilisation, de tout progrès, le peuple romain vivrait dans une sorte d'annulation qui lui rendrait intolérable l'existence avec la papauté. Eh bien, cette sécularisation, ces institutions, tout cela est promis, annoncé par le Saint-Père.

Il y a eu à Rome aucune arrestation. A gauche.—Combien d'exils !

M. O. Barrot.—Nous avons donné pour la protection de ceux mêmes dont nous avions le plus à nous plaindre, les ordres les plus positifs, les instructions les plus précises à nos agents diplomatiques et au général en chef. Ce n'était pas seulement un ordre, c'était une consigne.

M. Lagrange.—Essayez d'en donner un autre à l'armée.

M. le Président.—Monsieur Lagrange, je vous rappelle à l'ordre !

M. Lagrange essaie d'ajouter quelques paroles.

M. le Président.—Si vous parlez encore, Monsieur Lagrange, je vais vous rappeler à l'ordre une seconde fois.

M. Lagrange descend de sa place, et se posant en face de la tribune, il gesticule très vivement pour obtenir la parole.

M. le Président.—Vous ne monterez pas à la tribune. Il ne sera pas dit qu'il suffit d'interrompre pour avoir le droit de couper la parole d'un orateur en deux.

M. O. Barrot.—Les crimes de droit commun seuls sont exclus de notre protection ; le crime d'assassinat porte malheur au gouvernement qui se souille en le laissant impuni. Quant à la France, elle ne protège pas ces crimes-là. (Très bien ! très bien !)

Mais que des hommes qui ont rempli le mandat que leur a confié la confiance de leurs concitoyens et qui en ont profité pour protester même au péril de leur vie contre l'oppression, que ces hommes-là soient compris dans les exclusions d'amnistie, ce ne peut pas être le dernier mot de la clémence du Pape. Nous en appelons de ceux qui ont signé les catégories au Pape lui-même.

Vous savez maintenant ce que le gouvernement français a fait, ce qu'il a demandé, ce qu'il a poursuivi par son influence ; vous savez ce qu'il fera tant que nos intérêts nous maintiendront à Rome. Vous savez quel but nous voulons atteindre, c'est à vous de voir si vous devez désavouer le Gouvernement.

Que tous ceux qui veulent s'asseoir à ce but votent pour les crédits ; que tous ceux qui ne veulent ni du but ni des moyens votent contre.

Le Gouvernement repousse tout amendement qui viendrait altérer la netteté de notre but. Que toutes les opinions dissidentes votent, sous leur responsabilité, contre les crédits que nous demandons. Nous ne voulons avoir que vos votes de ceux qui veulent faire sortir de l'expédition romaine ce que nous en voulons faire sortir nous-mêmes. (Mouvement.)

Ce discours est suivi de marques nombreuses d'approbation à droite.

M. Lagrange demande la parole.

La séance est suspendue pendant une demi-heure.

M. Lagrange remonte à la tribune. (Vive agitation.) Parlez ! parlez !—Le bruit continue pendant quelques instants.)

M. Lagrange s'excuse sur la nécessité où il se trouve d'interrompre un moment un débat aussi solennel, mais il considère le rappel à l'ordre comme une chose grave. Il respecte trop l'Assemblée nationale pour troubler ses débats par des interruptions, mais il a dû interrompre trois fois M. le président du conseil, et il en prend la responsabilité. Il explique ces interruptions, dont la dernière était la demande adressée à M. le président du conseil de donner lecture de la lettre du président de la République.

Le président de la République, dit M. Lagrange, est un personnage assez important, bien que je ne l'aie pas nommé (hilarité générale), est assez important pour que les ministres de son gouvernement soient appelés à ne pas tourner en ridicule

la pensée du premier magistrat de la République. (Mouvements divers.—Rumeurs à droite.)

De toutes parts.—Aux voix ! aux voix ! M. E. Barrault monte à la tribune.

De toutes parts.—Assez ! assez !—Aux voix ! (Violente agitation.)

M. E. Barrault réclame la parole. (Non ! non ! assez ! la clôture !) Il s'attache à répondre au discours de M. le président du conseil ; il dit que l'on réserve aux peuples des Etats romains un sort qui n'est ni l'esclavage complet, ni la liberté complète (rumeurs), un sort à peu près semblable à celui du peuple du Paraguay sous la domination des Jésuites. (Rumeurs et réclamations.) La France, dit-il, est le pays le plus chrétien.

Une voix.—Le plus catholique. (Dénégations à gauche.)

M. E. Barrault soutient que les catholiques ne sont pas satisfaits de la lettre du Président, et il reproche à quelques personnes qui ne voulaient pas tartuffer en politique d'adopter leurs idées. Il lit une partie de cette lettre qui est accueillie par les approbations de la droite ; il dit que tous les membres de ce côté n'applaudiraient pas aux demandes relatives à la sécularisation et à l'amnistie, tandis que lui et le parti dont il est une portion (on rit), applaudiraient à ces parties de la lettre.

(Cris : Aux voix ! aux voix !) Il croit qu'il y a deux grands partis inconciliables dans l'Assemblée, les hommes modérés de l'Assemblée, la plaine, comme on dit, le Ministère même pouvaient se poser comme médiateurs ; le Ministère a renoncé à sa position de médiateur, et il passe à droite avec armes et bagages. (Mouvements divers ;—approbation à droite.) Il reproche à la droite de se prononcer pour les rois absolus, de vouloir faire un 93 monarchique (Cris : A l'ordre !—Tumulte, de ne vouloir accepter aucun changement ; quant à lui, il se prononce pour le changement de la forme et du fond. Il termine en disant qu'il rend au parti dont il parle l'hommage de reconnaître qu'il a le vertige de son prédécesseur Louis Philippe. (Violentes réclamations ;—agitation prolongée.)

M. Emile Leroux demande la parole.

De toutes parts.—La clôture ! la clôture !

M. le Président.—Je crois que c'est pour la première fois. On propose un ordre du jour motivé, non parce que l'Assemblée est suffisamment éclairée, mais en le motivant dans la forme suivante. Voici cette proposition, de M. V. Hugo :

"L'Assemblée, adoptant le maintien de la liberté et des droits du peuple romain et les principes consignés dans la lettre du président de République (violentes réclamations) et les dépeches du Gouvernement, clot la discussion générale." (Agitation.)

Mais il est toujours d'usage que la clôture pure et simple ait la priorité. Or, on a demandé la clôture pure et simple, et je dois la mettre aux voix.

L'Assemblée prononce la clôture pure et simple.

M. le Président.—Voici les ordres du jour motivés qui ont été présentés :

"L'Assemblée, pleine de confiance dans les intentions naturelles. (Est-ce bien naturelles !) Non, paternelles (On rit) et libérales du Saint Siège, et reconnaissant que dans l'affaire de Rome la conduite du Gouvernement a été conforme au sentiment du pays, vote les crédits demandés."

Voici le second ; il est signé de MM. Savoye, Joly et plusieurs autres membres :

"L'Assemblée nationale, reconnaissant que la souveraineté du peuple romain a été violée par l'expédition romaine, retire les subsides."

Voici le troisième :

"L'Assemblée nationale enjoint au pouvoir exécutif de rendre au peuple romain le libre exercice de sa souveraineté et de faire respecter son indépendance, et en attendant que le Gouvernement ait pris à cet égard des mesures convenables à cet effet, l'Assemblée ajourne le vote sur les projets de loi."

A droite.—Aux voix ! aux voix !

M. V. Hugo monte à la tribune et veut prendre la parole.

A droite.—Non ! non ! Aux voix !

M. Taschereau.—L'orateur n'a pas la parole. (Vives réclamations à gauche.—La tumulte est extrême.)

Voix à gauche.—Monsieur le président, maintenez la parole à l'orateur !